

Analyse 2025



**Interview d'Axel Winkel dans le cadre du documentaire
Rien à guérir : récits et témoignages de thérapies de conversion**

Axel Winkel est chercheur pour l'ASBL Citoyenneté et Participation, active dans le domaine de l'éducation permanente. Il a co-réalisé le film "Rien à guérir", qui traite des thérapies de conversion, après avoir effectué une étude sur le même sujet.

Les thérapies de conversion, ce n'est pas un sujet banal. D'où vient cette idée, cette envie de faire un documentaire sur les thérapies de conversion ?

J'ai commencé à travailler d'abord sur une étude publiée en mai 2022. Cette étude a permis de mettre en avant, pour la première fois, des témoignages de personnes victimes de pratiques de conversion sur le territoire belge. On avait également pu identifier un certain nombre de groupes en Belgique qui défendent des rhétoriques ou des théories qu'on pourrait qualifier de pro-conversion. Ce phénomène a donc pu être ancré sur le territoire belge. Par la suite, on est intervenu dans les médias pour alerter sur cette réalité, pour sensibiliser et demander une avancée législative, une loi qui permettrait d'interdire les pratiques de conversion. On a ensuite publié une analyse qui comportait de nouveaux témoignages.

On s'est rendu compte qu'une étude n'était pas le moyen le plus efficace pour sensibiliser sur ce sujet. C'est à ce moment qu'on a eu l'opportunité de recevoir un financement du Service Égalité des Chances du gouvernement fédéral pour réaliser un documentaire. La vidéo permet de toucher plus de gens.

Pourquoi ce titre, *Rien à guérir* ?

Rien à guérir provient d'un collectif éponyme en France créé par Benoît Berthe, une victime de thérapie de conversion sur le territoire français. Il a créé le collectif pour appuyer le travail législatif en France. Il avait participé à un documentaire qui avait été réalisé par ARTE sur cette thématique-là. *Rien à guérir* est devenu un slogan à travers le monde quand on parle de thérapie de conversion.

Le titre complet du film est *Rien à guérir, récits et témoignages de thérapies de conversion*, parce qu'on voulait mettre en avant cette notion de parole. Dans ce documentaire, on voit des personnes qui ont vécu des thérapies de conversion qui nous racontent leur histoire face caméra. L'idée du film est de pouvoir libérer la parole sur un sujet très compliqué, car doublement intime. Il touche à la fois à l'intimité directe de la personne via son orientation sexuelle ou son identité de genre, mais aussi parce que ça se déroule souvent dans un cadre très intime comme la famille et la religion.

Comment as-tu procédé pour réaliser ce film ? Comment ça s'est organisé ?

Dans l'étude, on met en avant des témoignages de personnes qui ont vécu ces pratiques sur le territoire belge, mais on identifie aussi des groupes qui défendent des rhétoriques ou des théories pro-conversion.

Et très vite, on hésitait, va-t-on aussi parler de ces groupes-là ? On s'est dit que non, car l'objectif est de se centrer plutôt sur les témoignages parce qu'il y avait déjà eu quelques documentaires qui se concentrent sur les promoteurs de ces pratiques.

Et finalement, nous, on ne voulait pas leur donner la parole. On a voulu mettre en avant le courage des personnes qui ont témoigné, pour certains face caméra. On a préféré laisser un temps long à chaque témoin, pendant lesquels il n'y a pas d'intervention de voix off, pour leur laisser la place où raconter ce qu'ils ont vécu, qu'ils puissent expliquer comment, aujourd'hui, ils essayent de se reconstruire.

On a décidé d'intégrer des illustrations tout au long de ces témoignages-là pour donner du visuel. Ces illustrations ne représentent pas toujours des faits précis, mais parfois des ambiances, des sentiments, pour illustrer ce que ces personnes ont vécu, des choses qui sont assez dures.

Enfin, il y avait un processus législatif en cours sur cette thématique. On s'est donc demandé si c'était une question qu'on abordait. Finalement, même si on en parle à la fin, ce n'est pas le cœur du film. On espérait que la loi serait votée, mais on ne savait pas vers où ça allait aller. Dans cette logique-là, on a choisi de ne pas trop parler de la loi, comme ça le film peut rester intemporel. C'est un film qui va pouvoir continuer d'être utilisé pour traiter des thérapies de conversion ou pour traiter de manière générale d'homophobie ou de transphobie au sein de la société belge.

Pour revenir sur l'enquête qualitative qui est le point de départ du film, combien de témoignages avez-vous pu recruter ? Est-ce que ça a été facile de trouver des personnes qui étaient prêtes à témoigner ?

On avait récolté une dizaine de témoignages et on en a publié sept, car certaines personnes ont décidé de ne finalement pas participer à l'étude

L'idée était d'ancrer le phénomène sur le territoire belge et aussi de comprendre la diversité de ces pratiques sans les ramener à une version stéréotypée des thérapies de conversion, où on va parler de phénomènes extrêmes, comme des électrochocs ou des séances d'exorcisme, qui existent aussi, parce qu'on en parle aussi dans l'étude.

Comme on parle d'un sujet doublement intime, ça a été vraiment compliqué de trouver des témoignages. On a fait des appels via les réseaux sociaux, les associations, mais aussi via Le Refuge Bruxelles, une structure d'hébergement et d'accompagnement pour des jeunes entre 18 et 25 ans en situation d'exclusion en raison de leur orientation sexuelle, identité de genre ou expression de genre. Mais c'était difficile, car au début, quand on en prenait contact avec les associations, elles nous répondaient qu'elles ne connaissaient personne ayant vécu ce type de pratique. Il n'y avait pas de piste.

C'était un processus assez long puisque même après avoir obtenu les témoignages, il a fallu composer avec l'envie ou non des témoins de partager leur histoire dans le documentaire. On a dû déplacer des jours de tournage pour un moment où, vraiment, ils étaient prêts à raconter.

Alors, on n'arrête pas de parler de thérapie de conversion, mais qu'est-ce que c'est exactement ?

On peut reprendre la définition de la loi, qui est finalement assez précise.

Les thérapies de conversion sont un ensemble de pratiques qui, au travers d'une intervention physique ou d'une pression psychique, visent à modifier, supprimer, réprimer l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre d'une personne.

Ce sont des pratiques qui partent d'un a priori erroné selon lesquelles les personnes LGBTQIA+ seraient malades et qu'il faut les guérir. Ces pratiques vont, par exemple, proposer de ramener une personne homosexuelle vers l'hétérosexualité ou une personne transgenre vers la cisidentité.

Ce sont toutes des pratiques qui sont complètement inutiles, mais qui sont aussi extrêmement dangereuses physiquement et mentalement. On sait que les répercussions sont énormes.

Est-ce qu'il y a un style de profil qui va y être plus exposé ?

Non, il n'y a pas de profil type. Au travers de notre travail, on s'est rendu compte que ça se déroule dans toutes les religions. On a des témoignages au sein de la religion catholique, protestante, musulmane. On voit aussi des faits auprès de mouvements comme les témoins de Jéhovah.

On a des témoignages, des histoires qui se déroulent vraiment au sein de la famille, à l'initiative du père ou de la mère, et qui va parfois prendre appui sur un acteur extérieur. On a aussi des histoires avec des professionnels de la santé, des psychiatres, des psychologues, etc.

Par contre, oui, évidemment, la religion pèse de tout son poids dans cette problématique-là, mais ce n'est pas qu'un phénomène religieux.

Est-ce qu'il y a une différence entre les thérapies de conversion et les thérapies d'aversion ?

Les thérapies de conversion sont toutes des pratiques qui considèrent que les personnes LGBTQIA+ seraient malades, qu'il est donc nécessaire de les guérir, et qui vont viser à réprimer, supprimer, modifier l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre d'une personne.

Les thérapies de l'aversion proviennent des théories comportementalistes qui ont donné des thérapies utilisées, notamment dans les années 60, pour tenter, soi-disant, de guérir des personnes homosexuelles. On allait, par exemple, projeter des images homoérotiques, et en même temps, infliger à ces personnes-là un électrochoc. L'idée étant qu'ils fassent un lien entre ce qu'ils voient, ce stimulus et une sensation déplaisante. C'est un conditionnement psychologique pour apprendre à ne plus éprouver quelque chose de positif quand vous voyez cette image. On leur demandait aussi de claquer des élastiques sur leurs poignets dès qu'elles avaient une pensée homosexuelle.

Ces thérapies de l'aversion proviennent des théories comportementalistes, mais n'ont pas été utilisées que dans le cas des thérapies de conversion. On est un peu dans la même logique que de mettre un vernis qui a mauvais goût pour nous faire passer l'envie de se ronger les ongles. Les thérapies de l'aversion sont des thérapies qui ont été utilisées dans les années 60 pour "soigner" l'homosexualité, mais pas que.

Depuis combien de temps existent les thérapies de conversion ?

Ce n'est pas du tout un nouveau phénomène. Déjà, au début du XXe siècle, on réalisait des castrations ou des transplantations de testicules pour traiter l'homosexualité. Dans les années 60, il y a ces fameuses thérapies de l'aversion qui ont été développées et utilisées pour soigner les personnes homosexuelles. Et en 1973, l'APA, l'American Psychiatric Association, va décider de retirer l'homosexualité de sa liste des troubles mentaux. Il faudra attendre 1990 pour que l'OMS, l'Organisation mondiale de la Santé, fasse de même.

Avant ça, du 19^e siècle jusque dans les années 60, 70, le champ médical va essayer de proposer des diagnostics ou des traitements de l'homosexualité, mais va se rendre compte qu'en fait, ça ne marche pas, ça ne sert à rien, car la science n'a rien à dire à voir là-dessus. Ils vont se retirer de ce champ d'investigation qui sera réinvesti par des courants d'ordre religieux.

En 1976, Exodus International va reprendre les thérapies de l'aversion, mais en les mélangeant à des études de la Bible, des psychothérapies de groupes, etc. Ils vont proposer de nouveau des thérapies, mais avec une dimension plus religieuse. Ce groupe va être dissout en 2013 par son président, Alan Chambers, qui jusqu'alors indiquait et témoignait avoir pu être guéri de son homosexualité grâce à Exodus International. Il va finalement reconnaître que c'était faux, qu'il a beaucoup souffert à cause de ça, et s'est excusé pour toutes les souffrances qu'ils ont causées à d'autres personnes. Dorénavant, il milite aux États-Unis pour qu'on y interdise les thérapies de conversion.

Mais voilà, plusieurs autres organisations ont vu le jour.

En 1980, Desert Stream Living Waters, créé par Andrew Comiskey, va donner naissance à des groupes comme Torrent de vie, qu'on retrouve en France, mais aussi en Belgique. Ces groupes

proposent des thérapies de conversion. Toujours en 1980, le groupe Courage, un mouvement catholique, reprend les 12 étapes des Alcooliques Anonymes et l'applique aux personnes homosexuelles.

Ce n'est pas quelque chose de nouveau, par contre, je pense que c'est nouveau qu'on mette ce mot-là dans une logique de pouvoir légiférer, qu'on identifie clairement ce phénomène sous le nom de *thérapie de conversion*.

En parlant de légiférer, quelles ont été les étapes législatives en Europe concernant les thérapies de conversion ?

L'interdiction de ces pratiques est récente. Malte les a interdites en 2016, l'Allemagne en 2020. Ces deux pays n'interdisent les pratiques de conversion que pour les personnes mineures. Cinq régions espagnoles les ont interdites. Enfin, il y a eu la France en 2022 et la Belgique en 2023.

Il y a assez peu de pays pour le moment en Europe qui ont légiféré. Le Parlement européen a appelé dès 2018 tous les États membres à interdire les pratiques de conversion. Malheureusement, le signal ne semble pas avoir été complètement suivi. Il y a des discussions dans de nombreux pays, comme au Royaume-Uni, où ils en parlent depuis des années. On espère qu'avec le gouvernement travailliste, la loi va finalement aboutir.

Au niveau européen, c'est un changement assez récent, avec peu de pays qui ont interdit les pratiques de conversion. La Belgique a, en Europe en tout cas, un des textes les plus avancés sur cette question-là.

Ce texte de 2023 protège quel public et de quelle manière ?

Cette loi protège tout le monde, contrairement à l'Allemagne, Malte, ou les États-Unis où elles ne concernent que les mineurs. Il n'y a pas de restriction à ce niveau-là, qu'on soit mineur ou majeur, qu'on soit consentant ou non consentant, la Belgique n'a pas de restriction. C'est interdit dans tous les cas. C'était vraiment un point sur lequel on avait beaucoup insisté dans l'étude, parce qu'il y avait souvent cette idée de l'autoriser pour les personnes consentantes.

Or, en fait, pour nous, ça posait énormément de problèmes, parce qu'autoriser pour les personnes consentantes indique en filigrane que ces pratiques pourraient avoir une certaine forme d'utilité ou d'efficacité, alors qu'au-delà d'un principe non discriminatoire, toutes les études internationales ont montré qu'elles sont à la fois complètement inutiles et extrêmement dangereuses. Il n'y avait pas de raison de l'autoriser pour les personnes consentantes. Surtout que dans toutes les pratiques de conversion, on retrouve un schéma d'emprise, qu'elle soit

familiale ou religieuse, donc discuter de la notion de consentement là-dedans nous paraissait extrêmement problématique.

Il faut comprendre que ces pratiques de conversion ne se déroulent pas dans une boîte vide ou neutre. C'est soutenu par un contexte social, sociétal, culturel, familial. Les personnes qui sont victimes des pratiques de conversion sont aussi prises dans ce contexte, souvent homophobe ou transphobe. Et elles vont parfois intérioriser ce contexte-là, ce qui va les amener elles-mêmes à vouloir se guérir. En n'interdisant pas pour les personnes qui ont consenti à la pratique de conversion, on fait comme si ce contexte homophobe ou transphobe n'existait pas au sein même de notre société.

Finalement, on culpabilise une seconde fois ces personnes. Elles étaient coupables d'être homosexuelles ou transgenres, c'est pour ça qu'on a voulu les guérir, et elles sont aussi coupables d'avoir consenti à la pratique de conversion. On leur ferme une porte de reconstruction.

Et dernier point, il faut quand même se dire que ces pratiques ont été assimilées à de la torture par l'ONU. Donc vouloir autoriser une pratique assimilée à de la torture, si la personne est consentante, pose sérieusement questions.

Si on revient sur le texte de loi en tant que tel, il protège vraiment tout le monde. Il est interdit à la fois de réaliser une thérapie de conversion, mais il est aussi interdit de faire la publicité ou d'inciter à des pratiques de conversion. Le fait de réaliser des pratiques de conversion peut amener à une sanction allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement. Le fait d'inciter ou de faire la publicité peut amener à une sanction jusqu'à six mois d'emprisonnement.

Et il y a des circonstances aggravantes. Si la personne est mineure, si on est dans une relation d'autorité ou si elle est dans une situation vulnérable.

Enfin, un point important, on peut interdire à une personne d'exercer une activité sociale ou professionnelle en lien avec l'infraction visée. Ce qui veut dire que, par exemple, si un psychologue réalise une thérapie de conversion dans le cadre de sa profession, on pourrait lui interdire de travailler en tant que psychologue jusqu'à cinq ans maximum.

On y parle aussi de pression psychique, qui est un point essentiel dans les thérapies de conversion. Donc c'est très bien que ça ait été intégré dans le texte de loi.

La loi au Canada va un cran plus loin, jusqu'à interdire d'envoyer des enfants à l'étranger pour subir ce genre de thérapie de conversion. Est-ce que la loi belge protège à ce niveau-là également ?

Oui, vu qu'il est interdit d'inciter ou de faire la publicité pour des pratiques de conversion, si un parent décide d'envoyer son enfant à l'étranger, ou si vous distribuez un flyer à quelqu'un en disant "dans tel pays, vous pouvez aller suivre des thérapies de conversion", la personne pourrait être punie parce qu'elle a fait de la publicité, elle a incité à une pratique de conversion. Donc oui, ce type de comportement serait aussi interdit dans le cas belge.

Après, je ne pense pas que la Belgique puisse attaquer un groupe situé dans un autre pays. Par contre, si quelqu'un en Belgique incite ou fait la publicité, ou envoie son enfant à l'étranger, la Belgique peut intervenir et, à ce moment-là, condamner.

Lorsqu'on est victime de thérapie de conversion, qu'est-ce qu'on peut faire ?

Depuis que la loi a été votée, on peut porter plainte. C'est parfois un pas qui peut être compliqué à franchir, nous en parlons aussi. Nous avons sensibilisé toutes les maisons arc-en-ciel du pays sur cette problématique, diffusé notre travail et organisé des projections.

Vous pouvez aller dans une maison arc-en-ciel ou dans une association LGBTQIA+ pour être écoutés et potentiellement être orientés sur ce que vous pouvez faire. Vous pouvez aussi contacter UNIA pour toutes les questions liées à l'orientation sexuelle.

UNIA, c'est l'Institut Interfédéral pour l'égalité des chances qui est en charge de 18 critères de lutte contre les discriminations, dont l'orientation sexuelle. Vous pouvez les contacter pour toutes les questions liées à l'orientation sexuelle ou contacter l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour toutes les questions liées à l'identité de genre ou l'expression de genre. Ces organisations peuvent prendre votre signalement, vous conseiller, vous accompagner et vous apporter un support juridique si nécessaire.

Ensuite, si vous êtes jeunes, il existe des structures comme le Refuge Bruxelles, le Refuge Arc-en-ciel à Charleroi, le Refuge Hissan-Jarfi, qui peuvent vous accompagner. Ce sont des structures d'hébergement et d'accompagnement pour jeunes LGBTQIA+ en situation d'exclusion par leur orientation sexuelle, identité de genre ou expression de genre.

Malheureusement, du côté néerlandophone, il n'existe pas de refuge spécifiquement dédié à cette problématique-là, même s'il y a une volonté d'en créer.

Il y a aussi le service social de Tels Quels, je le place quand même. Il y a des permanences gratuites, avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi.

Dans les témoignages du documentaire, 90 % des victimes ont un lien avec la foi, le culte religieux. Est-ce une technique inventée, créée par les religions ?

Non, à la fin du 19^e, début du 20^e, jusque dans les années 60-70, c'est vraiment un champ qui est investi "par la science", et pas par le religieux. C'est à partir des années septante qu'on voit ces courants d'ordre plus religieux investir ce terrain-là, ça n'a donc pas été inventé par la religion.

Mais effectivement, la religion pèse de tout son point dans ces pratiques. Et ça se passe dans toutes les religions, que ça soit au sein de la religion catholique, protestante, musulmane... partout. Par contre, ce n'est pas qu'un phénomène religieux.

Il y avait une étude au Royaume-Uni qui avait montré que dans, je pense, 50 % des cas, c'était lié à un mouvement religieux, mais dans 20 % des cas, ça se déroulait auprès de professionnels de la santé. Dans nos témoignages, on a aussi ces réalités-là. On voit des pratiques de conversion au sein de mouvements religieux, mais aussi au sein des familles, même si souvent, elles prennent appui sur des acteurs extérieurs qui sont souvent des acteurs religieux.

Mais on a aussi des pratiques de conversion auprès de professionnels de la santé, de psychologues, de psychiatres. Donc oui, la religion est très présente, mais il faut faire attention de ne pas résumer cette problématique à un fait religieux.

Est-ce qu'il y a une évolution dans les techniques de thérapies de conversion ?

Ce sont des pratiques très diverses et volatiles et il y a un peu de tout et n'importe quoi.

Dans nos témoignages, il y a des séances d'exorcisme. Ça existe en Belgique. On peut vous faire boire ou manger certaines choses pour vous "guérir" de votre homosexualité. On oblige aussi certaines personnes à prendre des bains ou des douches avec un produit un peu spécial. Après, il y a des thérapies soi-disant par la parole.

On peut aussi beaucoup jouer sur la peur pour essayer de vous pousser à vous "convertir", et donc conditionner et exercer une pression psychologique. Il y a un peu de tout et n'importe quoi, tout est bon finalement. Ils vont utiliser tout ce qu'ils peuvent pour essayer de réaliser leur objectif.

Ces pratiques peuvent se mélanger, mais elles partagent toutes le même postulat selon lequel les orientations non hétérosexuelles ou les identités non cisgenres ne sont pas naturelles, ne sont pas légitimes et doivent être supprimées ou modifiées. De là vont partir plein de techniques qui sont toutes inutiles, toutes inefficaces et toutes dangereuses.

Dangereuses, mais aussi qui ont des conséquences. Quel type de conséquences ?

Dépression, haine de soi, pensée suicidaire... Un rapport de l'ONU avait pointé que 98 % des personnes qui ont vécu des pratiques de conversion notent des conséquences d'ordre psychologique. Dans nos témoignages, c'est ce qu'on note aussi, avec malheureusement des personnes qui ont été amenées à vouloir se suicider à cause de ce qu'elles avaient vécu, notamment parce que ce sont des pratiques qui jouent beaucoup sur la culpabilité, la culpabilisation de ces personnes.

Donc oui, les conséquences sont lourdes.

Ce qui est intéressant aussi dans les témoignages, c'est que les personnes qui pratiquent ces thérapies de conversion jouent énormément sur les stéréotypes de genre.

C'est totalement vrai. On a souvent l'idée qu'en renforçant des comportements basés sur des stéréotypes de genre, on pourrait amener une personne à être "guérie".

Par exemple, Jean-Philippe nous raconte qu'on lui disait qu'un homme avait les jambes bien écartées, va voir des films violents, fait des sports violents. Et donc pour le guérir, on l'amenait à essayer de reproduire ces comportements. Ou alors, un homme s'habille en bleu et une femme en rose... il y avait des choses complètement ridicules. Par exemple, un psychologue lui disait que les homosexuels boivent un milkshake avec une seule paille. Donc, il faut bien boire son milkshake avec deux pailles.

Dans le documentaire, Jean-Philippe en rigole un peu. Ça permet d'aérer un peu tout ça tellement c'est ridicule en fait, ce qu'il dit.

Ces méthodes sont utilisées alors que l'APA, l'American Psychological Association, avait fait une étude pour les analyser et appuyer encore qu'il n'y a aucune preuve scientifique crédible sur ce type de pratique, ce type d'intervention. Mais effectivement, utiliser les stéréotypes de genre pour guérir ces personnes-là, c'est quelque chose qui est très présent.

Est-ce qu'on peut faire un lien entre ces thérapies et les lavages de cerveau, la manipulation qu'on peut voir dans le cas de certaines sectes ou certains gourous ?

Dans certains cas, c'est assez clair. Notamment dans le témoignage de Dan qui a vécu ça au sein d'une assemblée religieuse. Clairement, lui, il identifie ce mouvement-là à une forme de secte. Le pasteur qui a essayé de le "guérir" contrôlait tout le monde et tout le monde au sein du groupe se contrôlait.

Avant qu'on réalise ce travail, la seule analyse en Belgique sur cette problématique-là avait été réalisée par le CIAOSM, le Centre Interfédéral d'Analyses des Organisations Sectaires et

Nuisibles, qui avait fait un papier sur cette question des thérapies de conversion et qui avait analysé et repéré un certain nombre de groupes qui étaient à risque quand on parle de proposer des thérapies de conversion sur le territoire belge.

Donc, clairement, il peut avoir parfois une logique un peu sectaire, mais on ne peut pas résumer ce phénomène à ça. Ça se passe un peu partout, même auprès de professionnels de la santé, au sein même de la cellule familiale, donc ce n'est pas qu'un phénomène sectaire. Par contre, ça va toujours aller utiliser un certain nombre de méthodes de manipulation et de lavage de cerveau.

Dans le documentaire, tu dis que qu'il est parfois difficile pour les personnes de se mettre les étiquettes de "victimes" de thérapie de conversion.

Oui, parce qu'on ne parlait pas beaucoup de ce phénomène, en tout cas en Belgique.

Il y avait beaucoup de personnes qui ont vécu des pratiques de conversion, mais elles ont mis du temps à s'identifier comme victimes parce qu'on n'en parlait pas. Et il est difficile de s'identifier comme victime d'un phénomène dont on ne parle pas. Souvent, elles considéraient que ce qu'elles vivaient était normal, que potentiellement tout le monde devait passer par là. C'était vraiment un problème.

C'est là qu'on s'est rendu compte de l'importance de sensibiliser à l'existence de ces pratiques, car beaucoup de ces personnes nous ont dit que si elles en avaient entendu parler auparavant, elles auraient peut-être plus rapidement cherché de l'aide. Elles seraient peut-être plus rapidement sorties de ce processus.

C'est pour ça qu'on veut pouvoir en parler, pour que des personnes qui, malheureusement, seraient en train de le vivre puissent s'identifier et puis aller chercher de l'aide. Et ça, c'est un point réellement important.

Quelle est la suite des projets ?

Le film a été diffusé en mai de cette année sur la RTBF. Depuis, on organise des projections à travers le pays, à Mons, Charleroi, Liège, Bruxelles, Hasselt, Leuven, Louvain-la-Neuve, etc. avec des échanges pour pouvoir discuter de ces problématiques et sensibiliser.

On a également produit une brochure qu'on distribue lors des projections, mais aussi à toute personne qui le souhaite. Elle reprend une définition simple des pratiques de conversion, une explication sur leur inutilité, leur dangerosité, une illustration de leur diversité et enfin une liste d'acteurs à contacter si on en est victime.

Notre idée serait, à terme et une fois que le temps est un peu passé après le vote de la loi, de voir quel impact a eu cette loi sur le territoire belge en faisant attention à une chose, c'est que la loi a été votée en juillet 2023. Elle a été publiée au Monitor belge, je pense, en octobre 2023. Donc ça fait tout juste un an, en réalité, qu'elle est d'application. Cette loi n'a pas d'effet rétroactif, donc tous les faits, seules les pratiques de conversion réalisées depuis octobre 2023 peuvent être sanctionnées.

Il va falloir sûrement un peu de temps avant que cette loi soit utilisée, parce qu'il faut d'abord que ces personnes vivent ces pratiques de conversion, puis, au bout d'un moment, qu'elles puissent sortir et si possible y mettre fin, se rendre compte de ce qu'elles ont vécu, et finalement trouver la force d'aller porter plainte. On va vraiment sur un processus long avant d'avoir potentiellement les premières plaintes.

Et donc il ne faut pas se dire au bout d'un an : "ah, il y a eu peu de plainte, alors ce n'était pas une loi qui était nécessaire", non. Il va falloir du temps. C'est aussi quelque chose sur lequel ils ont beaucoup insisté en France. Parce que c'est un sujet extrêmement compliqué, doublement intime. Il faut prendre ça en compte.

Est-ce que le documentaire est disponible sur une plateforme ?

Vu qu'il a été diffusé par la RTBF, il est disponible gratuitement sur la plateforme AUVIO. Une fois que cette période de droit sera terminée, on continuera à le proposer à tout le monde, à toute personne qui veut utiliser ce film pour le projeter, organiser un événement... Nous, on le propose gratuitement et on peut transmettre des brochures pour accompagner la projection. Dans certains cas, je peux aussi me déplacer. À Louvain la Neuve, j'étais accompagné par Noah Gottlob, un psychologue clinicien qui intervient aussi dans le documentaire. Il ne faut pas hésiter à se servir de ce film-là.

Pour contacter le CPCP et organiser une projection :

www.cpcp.be.

info@cpcp.be

02 318 44 33

Le film, [encore disponible sur Auvio](#), peut être utilisé sans autorisation préalable. Les brochures sont disponibles sur simple demande

L'intégralité de l'étude sur les thérapies de conversion est disponible [en ligne](#)

Valérie Dureuil et Marine de Tillesse, *Les thérapies de conversion*, Bruxelles, Tels Quels, Analyse,
2025

[en ligne : <https://telsquels.be/les-therapies-de-conversion/>]

ER et © : Tels Quels asbl – Place de la Liberté 4 - 1000 Bruxelles
N° d'entreprise : 0429.897.169- RPM Bruxelles
info@telsquels.be - www.telsquels.be

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
<https://telsquels.be/category/etudes-analyses/>

Avec le soutien de

